

# Conférence

## Mieux comprendre les troubles musculo-squelettiques



Les TMS représentaient 73 % des maladies professionnelles en 2006.

(Photo N. P.)

L'Union départementale Force ouvrière (UDFO) a fait salle comble. Plus de cinquante personnes sont venues pour écouter et s'informer sur les troubles musculo-squelettiques (TMS). « Cette matinée s'inscrit dans une démarche globale

de prévention des risques psychosociaux en entreprise, explique Myriam Barnel, secrétaire générale de l'UDFO, à l'initiative de cette rencontre. L'objectif est d'informer, d'expliquer avec méthode, et organiser la réflexion en s'appuyant sur des cas

concrets, pour qu'ensuite les participants puissent démultiplier l'information. » Ces pathologies, invalidantes pour la vie personnelle et professionnelle, sont les plus répandues dans les pays industrialisés.

N. P.

### IL A DIT

#### Sébastien GOGNALONS conférencier

##### Que sont les TMS ?

« Des inflammations à la périphérie des articulations (muscles, tendons, nerfs), dues à une hypersollicitation. Les TMS sont la première cause de maladies professionnelles reconnues en France et représentent 73 % des maladies professionnelles constatées en 2006 et 736 M€ couverts par les

cotisations des entreprises. »

##### Pourquoi cette réunion ?

« Le plan gouvernemental Santé au travail 2010-2014 inclut la prévention contre les TMS. Un groupe de travail a été constitué afin d'élaborer un guide. Nous présentons les résultats de cette concertation et ce guide aux salariés. »

##### Comment lutter contre les TMS ?

« La prévention est le meilleur moyen. Il faut que tous les acteurs de l'entreprise s'engagent, avec l'appui des médecins du travail. Les solutions sont à trouver dans l'organisation du travail, mais aussi dans le management, l'ergonomie des postes, ou sur les facteurs de pénibilité. »



ON EN PARLE...